



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 88

Question orale n° 26

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'aménagement de la RN 88. Cet axe qui relie Lyon-Le Puy- Mende-Rodez-Toulouse, très fréquenté par les poids lourds, traverse les villes de Mende et de Langogne. Cet axe routier est vital pour permettre le désenclavement et le développement de la Lozère. La RN 88 n'a pu à l'heure actuelle être transformée en 2 x 2 voies. Divers aménagements tels que des tronçons de dépassement, la réalisation du viaduc de Romardiès, qui relie la RN 88 à l'A 75, ont été financés par les crédits des PDMI successifs. Les déviations de Mende et Langogne sont actuellement à l'état de projet. Par ailleurs, divers points noirs sont à aménager en Lozère afin de disposer à terme d'un axe routier correct qui ne traverse pas les villes. Cet axe permettrait de désenclaver l'est du département et désengorger la vallée du Rhône. Aussi, au regard des crédits qui seront affectés aux PDMI, il lui demande de lui préciser s'il est envisagé de transformer la RN 88 en 2 x 2 voies et sous quelle échéance.

## Texte de la réponse

### AMÉNAGEMENT DE LA RN 88

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour exposer sa question, n° 26, relative à l'aménagement de la RN 88.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le ministre, je suis l'unique député de la Lozère et je suis très embarrassé par un dossier récurrent : l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 88. Le CIADT de 1993 s'était réuni en Lozère avec l'ensemble du Gouvernement. Un certain nombre de décisions avaient été prises. Or une commission d'enquête a émis un avis défavorable en 1997. Depuis lors, les gouvernements précédents - je ne fais le procès de personne - n'ont pas beaucoup avancé sur ce dossier.

L'axe transversal entre Lyon et Toulouse est un axe vital pour notre département. La situation de deux villes importantes, la capitale, Mende, et Langogne, présente des problématiques de sécurité avérées.

Certains ont parlé de partenariats public-privé, d'autres de contractualisation entre l'État, la région, les départements et les villes. Que peut et qu'entend faire aujourd'hui le Gouvernement, d'une part pour avancer sur le dossier de cet axe structurant, d'autre part pour régler la question de la sécurité des villes de Mende et de Langogne ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le député, vous attirez mon attention sur l'aménagement de la RN 88, qui jouera un rôle majeur dans le désenclavement des territoires que vous avez cités. Cet aménagement revêt une importance particulière pour votre département de la Lozère, je le comprends.

C'est la raison pour laquelle l'État a clairement engagé la modernisation de l'ensemble de l'axe *via* un aménagement de deux fois deux voies, en mobilisant une enveloppe de 428 millions d'euros - la mobilisation des moyens financiers est évidemment longue - dans le cadre des PDMI des régions Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

S'agissant plus spécifiquement de la Lozère, les études et procédures de la rocade ouest de Mende, du contournement de Mende et de la déviation des communes de Langogne et Pradelles seront poursuivies avec les crédits abondés en 2012.

Je rappelle le contexte budgétaire dans lequel nous nous trouvons. Ces projets font partie du champ de la commission SNIT qui doit évaluer et hiérarchiser l'ensemble des investissements. J'ai demandé au président Duron, en lui confiant cette mission, que la question du désenclavement des territoires soit traitée de façon particulière. Il est nécessaire, en conduisant de grands projets d'infrastructures, de ne pas sacrifier la modernisation du réseau et la sécurisation des sites, compte tenu de l'intérêt économique ainsi qu'en termes d'aménagement du territoire de ce type de financements.

Je porterai votre intervention à la connaissance de la commission et je vous invite également à la saisir, pour que ce qui a été engagé il y a très longtemps et qui n'a peut-être pas bénéficié d'un rythme suffisamment soutenu, se poursuive. Je serai attentif à ce qu'il en soit ainsi.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je ne fais pas de ce dossier un dossier polémique. Je voudrais que nous avancions, car il en va de l'intérêt de notre département et des deux villes traversées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 26

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 novembre 2012](#), page 6510

**Réponse publiée au JO le :** [28 novembre 2012](#), page 5771

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 novembre 2012](#)